



CS_2025_18

Extrait du registre des délibérations du COMITÉ SYNDICAL Séance du 21 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars, à dix heures, se sont réunis, Salle de La Boule d'Or à PONTCHATEAU, sur convocation adressée le quatorze mars deux mille vingt-cinq, les membres du Comité Syndical, sous la présidence de Frédéric MILLET, Président.

PRESENTS :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : M. Philippe CADOREL et Lionel MUSTIERE, Mme Édith MARGUIN ; **ESTUAIRE ET SILLON** : MM. Yves TAILLANDIER, Pierre LAUDEN, Patrick CORBEL, Mme Hélène COUTELLER ; **RÉGION DE BLAIN** : MM. Jean-François RICARD et Joël ARIZA ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE NOZAY** : M. Jean-Luc GRÉGOIRE et Mme Noëlle MARTEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : Mme Christine CHEVALIER, MM. Yves DAUVE, Paul SEZESTRE et Armel VION ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : MM. Jean-Michel CLAUDE (*pouvoir reçu de M. BUCHET*), et André RAITIERE ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. Frédéric MILLET (*pouvoir reçu de M. BRARD*) et Didier BROUSSARD ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD ESTUAIRE** : MM. Raymond CHARBONNIER, Alain COUTRET, Pascal ÉVAÏN et Mme Marie-Line BOUSSEAU ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Mickaël DERANGEON ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Patrick BERNIER, Claude CAUDAL et Patrick PRIN ; **REDON AGGLOMÉRATION** : MM. Jacques LEGENDRE et Fabrice SANCHEZ ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Frédéric LAUNAY et Thierry COIGNET

Secrétaire de séance : M. Didier BROUSSARD

Titulaires : 58

Quorum : 30

Présents : 31

Votants : 33

Pouvoirs : 2

ABSENTS EXCUSES :

CHÂTEAUBRIANT-DERVAL : M. Philippe PADIOLEAU ; **ESTUAIRE ET SILLON** : M. Yoann DORNER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'ERDRE ET GESVRES** : MM. Jean-Luc BESNIER et Jean-François CHARRIER ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'ANCENIS** : Mme Christine BLANCHET, M. Patrick BUCHET (*pouvoir donné à M. CLAUDE*), Laurent MERCIER, Jacques PRAUD et Joël JAMIN ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE PONTCHATEAU-SAINT-GILDAS-DES-BOIS** : MM. David MOISAN et Philippe BIDON ; **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SUD RETZ ATLANTIQUE** : M. Laurent ROBIN ; **PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ** : MM. Cédric BIDON, Benoît BOULLET, Luc NORMAND et Jean-Michel BRARD (*pouvoir donné à Frédéric MILLET*), Yvon JACOB et Thierry RICCI ; **SAEP de VIGNOBLE-GRANDLIEU** : MM. Bernard BELLANGER, Jean-Emmanuel CHARRIAU, Jean-Guy CORNU, Hervé CREMET, Pascal DABIN, Thierry GRASSINEAU, Jean-Marc JOUNIER, Youssef KAMLI, Joseph LANCREROT, Pascal PAILLARD, Denis THIBAUD et Vincent YVON.

FONCIER : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS 2023/2024

Conformément à l'article L.2241-1 du Code général des collectivités territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par atlantic'eau doit donner lieu chaque année à une délibération du Comité syndical. Ce bilan est annexé au compte administratif le cas échéant.

Suite à une erreur sur le bilan 2023 (délibération CS_2024_17), il est proposé de corriger ce bilan par la présente délibération.

Le bilan pour les années 2023 et 2024 est ainsi présenté dans les tableaux ci-dessous :

CESSIONS		Prix sur l'acte de vente
Acte du 20 novembre 2023	Cession à la CCEG de la parcelle YP 408 située à Nort-sur-Erdre, lieu-dit Les Coudrais, d'une surface de 4 a 90 ca	Vente à l'euro symbolique
Acte du 15 mai 2024	Cession à la commune de Machecoul-Saint-Même des parcelles suivantes : AC 188, 189, 190, 364, 366, 368 pour une surface totale de 1 ha 61 a 12 ca.	105 000 € Frais notariés à la charge de l'acquéreur
ACQUISITIONS		Prix sur l'acte de vente
Acte du 26 septembre 2023	Acquisition des parcelles suivantes à Saint-Michel-Chef-Chef, lieu-dit LES COTEAUX DE GATINEAU : AW 418 et AW 420 d'une surface totale de 01 ha 38 a 53 ca	4 155,90 €
Acte des 8 & 28 novembre 2023	Acquisition de la parcelle AC 183 située à Saint-Michel-Chef-Chef, lieu-dit LES BREGEONS, d'une surface de 02a 94 ca -	Vente à l'euro symbolique
Acte du 16 février 2024	Acquisition des parcelles suivantes situées à Nort-sur-Erdre, LA FERRIERE : XE 98 et XE 99 d'une surface globale de 01 ha 99 a 50 ca	15 840,00 €

Suite à ces informations,

Le Comité syndical,

**Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2241-1,
Vu la délibération du Comité syndical du 22 mars 2024 (CS_2024_17),
Vu le bilan des acquisitions/cessions 2023 et 2024 présenté,**

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité :

- DE PRENDRE ACTE du bilan des acquisitions et cessions réalisées en 2023 et 2024,

Envoyé en préfecture le 27/03/2025

Reçu en préfecture le 27/03/2025

Publié le

ID : 044-254401094-20250321-CS_2025_18-DE



- DE PRECISER que la présente délibération remplace la délibération du 22 mars 2024 (CS_2024_17) relative au bilan 2023.

Pour extrait conforme,
Le Président,



Frédéric MILLET

CS_2025_18

Le Président,

> certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de :
- sa transmission en Préfecture le 27/03/2025

- sa publication sur le site www.atlantic-eau.fr le 27/03/2025

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou publication.